

À Granville Terre et Mer les grandes marées ce sont des expériences à vivre et un estran à préserver.

Sur la **Destination Granville Terre et Mer**, les **grandes marées rythment le littoral** et révèlent, deux fois par jour, des **paysages spectaculaires** façonnés par un marnage pouvant atteindre jusqu'à 14 mètres. Lorsque la mer se retire, **l'estran se découvre et devient un espace d'observation, de pratiques et d'expériences** : pêche à pied de loisir, contemplation des paysages ou explorations encadrées et rencontres avec des habitants passionnés du milieu marin. À marée haute, la mer retrouve toute sa place et offre d'autres expériences, comme la baignade en eau froide. **De la baie du Mont-Saint-Michel à l'archipel de Chausey**, ces moments forts **invitent habitants et visiteurs à vivre les grandes marées autrement, durablement**, en sensibilisant à la **préservation d'un milieu naturel vivant et fragile**.

Des paysages révélés au rythme des grandes marées

Sur la Destination Granville Terre et Mer, **les plus grandes marées d'Europe** génèrent un **marnage** pouvant atteindre **jusqu'à 14 mètres**, offrant des spectacles naturels uniques plusieurs fois par jour. À chaque retrait de la mer, **le paysage se métamorphose** : depuis les **falaises de Champeaux ou de Carolles**, la baie entièrement découverte devient un vaste théâtre à ciel ouvert, où **le Mont-Saint-Michel trône au milieu de cette étendue**.

Plus au large, à près de neuf milles des côtes, **l'archipel de Chausey** révèle toute son ampleur : **jusqu'à 365 îlots et têtes de roches émergent alors**, dessinant un paysage minéral aux allures presque lunaires. Plus au nord de la Destination, au **Havre de la Vanlée**, 8 Milles Nautic propose de **vivre les grandes marées autrement**, à bord d'un kayak. Cette **Expérience Granville Terre et Mer** invite à naviguer dans les salines lorsque la marée recouvre prés salés et routes, pour observer un paysage entièrement transformé et vivre pleinement l'identité du territoire. **Réalisable uniquement lors des grandes marées**, elle offre une immersion rare au cœur de Granville Terre et Mer.



Grandes marées : des Expériences à vivre à marée basse comme à marée haute

Sur la **Destination Granville Terre et Mer**, les grandes marées se vivent comme de **véritables expériences**. À **marée basse**, l'estran devient un **terrain d'exploration privilégié pour la pêche à pied de loisir responsable**. Lire le sable, observer la vie qui s'y cache et comprendre ce milieu vivant font partie intégrante de la pratique. À **Champeaux**, l'**Association Avril**, initie le public à la **pêche à la palourde « à la marque »**, une technique traditionnelle, aussi appelée pêche « au doigt et à l'œil », qui consiste à repérer les traces à la surface du sable et à extraire le coquillage sans outil. Au côté des associations locales, sur l'estran, les conseillers en séjour de l'Office de Tourisme **sensibilisent également les pratiquants à la présence des récifs d'hermelles**, habitats fragiles et essentiels à la biodiversité, protégés sur le site de Champeaux.

À **marée haute**, l'expérience se poursuit autrement. Face au casino de Granville, les membres de l'association Au Bain Quotidien invitent habitants et visiteurs, hiver comme été, à une **immersion dans la piscine d'eau de mer**, pour vivre les grandes marées de manière sensorielle et vivifiante.

Grandes marées : des pratiques responsables pour un estran préservé

Pour permettre aux générations futures de vivre aussi ces expériences au fil des marées, la **pêche à pied de loisir se pratique durablement dans le respect de l'estran**, un milieu vivant et fragile. Quelques conseils utiles pour pêcher sur l'estran : utiliser un **matériel adapté** (pied à coulisse pour mesurer les prises, épuisette, griffe à trois dents ou récolte à la main), **respecter les tailles minimales, les quotas**, ainsi que les **périodes et zones autorisées**. Après chaque prélèvement, **les rochers doivent être replacés** avec soin afin de préserver la faune qui s'y abrite.

À **Champeaux**, une vigilance particulière concerne les **récifs d'hermelles, habitats naturels remarquables et protégés**. La pêche à pied y est strictement interdite : elle est autorisée uniquement sur les bancs de sable, à plus de trois mètres des hermelles. Un arrêté préfectoral encadre la protection de ces récifs dans la baie du Mont-Saint-Michel, garantissant la préservation de cet écosystème unique.



Green Destination

Tout savoir pour pratiquer une pêche à pied responsable

TOURISME-GRANVILLE-TERRE-MER.COM



Contact presse
Maiwenn Poles
Tel : 06 85 48 11 83
presse@otgtn.fr